

SEANCE DU 12 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept et le douze juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. Jean-François PRADALIER Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 3 juillet 2017

Etaient présents : M. Jean-François PRADALIER, M. Christian DELLUS, M. Claude CALIXTE, Mme Valérie RABREAUD, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. Jean-Claude CABRIT, Mme Françoise COSTES, M. Jean-François BOSCUS et M. Patrice PHILOREAU.

Absentes et excusées : Mme Virginie MALTESE-COLAS et Mme Céline CHAUVIER

Secrétaire : Mme Valérie RABREAUD a été nommée secrétaire.

Délibération avec le Syndicat intercommunal d'Alimentation en eau potable de Conques – Muret le Château :

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Conques – Muret le Château validant la présente convention qui a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles seront réalisés les travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable du SIAEP de Conques – Muret le Château, à effectuer sur la commune de Villecomtal et destinés à créer une extension du réseau pour l'alimentation au lieu-dit « Fouillet ».

Le montant global H.T. de cette opération s'élève à **2 104.10 € H.T.**

La part de la Commune de Villecomtal s'élève à : **1 050.50 € H.T.** Le montant de la part du SIAEP est de **1 053.60 € H.T.**

Le conseil après avoir délibéré valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Subvention : Comité des fêtes :

- Comité des fêtes	1 000.00 €
--------------------	------------

Ces sommes seront prélevées au budget primitif 2017 article 65748.

Annulation recette : revalorisation du loyer :

Le Conseil Municipal après en délibéré décide d'annuler cette recette d'un montant de 959.48 euros destinée à la revalorisation du loyer de Mme Delmas Liliane.

Questions diverses :

Don de terrain à la Commune : Monsieur le Maire informe qu'un administré souhaite faire un don de deux parcelles sis le Roc en cadastrées AN 178 pour une superficie de 79 m² ou se trouve la vierge et AN 177 pour une superficie de 2708 m². Considérant que seul le terrain AN 178 est en mesure de recevoir du public et nécessite des aménagements public (éclairage), le Conseil Municipal propose d'accepter uniquement la parcelle AN 178. Un courrier sera adressé en ce sens à l'administré.

Karcher haute pression : Le Conseil Municipal a été décidé de louer et non d'acheter un karcher haute pression. En effet l'investissement est trop important par rapport à l'utilisation envisagée de l'appareil.

Devis réfection toiture église de Ségonzac : nous avons reçu un devis de 5 665 euros H.T. de Volte Fernand concernant ces travaux. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer ce devis.

Vente Château partie basse : Le Conseil Municipal décide de mettre en vente la partie basse du château.